



ATTESTATION DE FORMATION

Je soussigné, Erkan ESEN, Directeur du Centre F (Qualiopi RNQ/005 – N°OF DTI/012-b), certifie que :

Ali ARFAOUI

A participé à la formation suivante :

AUDIT ÉNERGÉTIQUE MAISONS INDIVIDUELLES

Du **14 avril 2023** au **14 avril 2023** d'une durée de **7h** par LE CENTRE F.

Ali ARFAOUI a **validé** cette formation

Nature de l'action : Action de Formation

Objectifs :

- Réaliser un audit énergétique obligatoire conforme à la réglementation**
- Acquérir la méthodologie de l'audit énergétique**
- Faire des préconisations de travaux adaptés à l'existant et à la réglementation thermique**
- Prioriser les travaux de rénovation énergétique et estimer leurs coûts**
- Rédiger un rapport d'audit énergétique réglementaire**

Selon l'Arrêté Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.

Formation prévue au d) du 2° de l'article 1 du décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

Erkan ESEN

Directeur

